

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 12 décembre 2020 et sur demande du Président de la communauté d'agglomération VAR-ESTEREL-MEDITERRANEE (CAVEM), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

➤ l'institution d'une servitude administrative conférant le droit d'établir à demeure une canalisation souterraine d'évacuation des eaux usées, nécessaire à la mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune des Adrets-de-l'Estérel.

L'établissement de la canalisation d'écoulement des eaux usées s'inscrit dans le cadre du projet de collecteur d'eaux usées rejoignant la future station d'épuration (STEP) Pré Vert 2. Les propriétaires concernés par l'institution de cette servitude ont droit à réparation du préjudice causé par son établissement et par toutes les sujétions pouvant en découler.

Le responsable (pétitionnaire) du projet est la CAVEM – Pôle Équipements/Infrastructures – 624, chemin Aurélien – 83700 Saint-Raphaël.

Le commissaire enquêteur est Mme Élisabeth WINKLER. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

La commune concernée par l'enquête est : les Adrets-de-l'Estérel.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie des Adrets-de-l'Estérel.

L'enquête se tiendra du lundi 25 janvier 2021, à 14h, au mercredi 10 février 2021 inclus, soit 16 jours et 10 heures consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> (icône *enquêtes publiques* en bas de la page d'accueil / rubrique *enquêtes publiques en cours hors ICPE*).

- sur support papier, en mairie des Adrets-de-l'Estérel. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu d'enquête	Jours	Heures
Mairie des Adrets-de-l'Estérel 2, rue Violon 83600 les Adrets-de-l'Estérel	Du lundi* au jeudi	8h à 12h
		14h à 18h
	Le vendredi	8h à 12h
		14h à 17h
* de 14h à 18h le lundi 25 janvier 2021.		

- sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

adretsdelesterel-canalisation-epvar@administrations83.net .

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site internet :

<http://www.var.gouv.fr/les-adrets-de-l-esterel-institution-d-une-a9052.html> .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu	Jours	Heures
Mairie des Adrets-de-l'Estérel 2, rue Violon 83600 les Adrets-de-l'Estérel	Lundi 25 janvier 2021	14h à 18h
	Mercredi 3 février 2021	14h à 18h
	Mercredi 10 février 2021	14h à 18h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des Adrets-de-l'Estérel, à la CAVEM, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire : CAVEM – Pôle Équipements/Infrastructures – 624, chemin Aurélien – 83700 Saint-Raphaël ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : x.perdigal@cavem.fr .